



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2021

L'An deux mil vingt et un, le deux avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, sallé Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six mars deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, , Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUEL, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
Mme. Sabrina LOUIS, excusée
Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL 02.04.2021-009 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2020

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats comme suit :

Au budget Commune :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 795 054,75 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 795 054,75 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 1 272 030,08 €.

Au budget Atelier Relais :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 22 187,74 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 22 187,74 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 139 057,68 €.

Au budget Pompes Funèbres :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 850,03 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 850,03 € au compte « 002 résultat d'exploitation reporté (excédent) »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 53 277,77 €.

Au budget Logements sociaux :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 6 611,17 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 6 611,17 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 49 479,97 €.

Au budget Réseau de chaleur :

- En section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 6 589,42 €.

Il est proposé d'**affecter** l'excédent de fonctionnement soit 6 589,42 € au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisés »

- En section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 32 458,51 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2020 comme il est indiqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX